



Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 035-263502221-20260506-D_2026_21-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
21

Séance du 17 avril 2026

Objet

EHPAD Les Charmilles

Approbation du rapport
d'activité 2025

Annule et remplace la
délibération n°2026-14
suite à une erreur
matérielle

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept avril à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 9 avril 2026, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Lanson, Torlay, Verpillot, Montagut, Monsieur Hairault, Madame Gancel, Monsieur Arnal, Mesdames Motte-Tchernia, Maës, et Porteret.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Marie Salitra, pouvoir donné à Madame Motte-Tchernia

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Monsieur Tahir Thiam
Madame Stéphanie Brault-Pitaud
Monsieur Yannick Vignaud

**Nombre des membres du
Conseil**

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 15 |
| Présents | 11 |
| Votants | 12 |
| Vote | |
| Pour | 12 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon



EHPAD LES CHARMILLES

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2026-14 SUITE À UNE ERREUR MATÉRIELLE

Vu la présentation du rapport d'activité de l'EHPAD Les Charmilles au titre de l'année 2025,

Considérant la présentation du rapport d'activité 2025 de l'EHPAD dans ses différents volets d'accompagnements à savoir :

- le volet sur la vie de l'établissement : résidents, activités générales,
- le bilan financier,
- le bilan médical,
- le volet « ressources humaines »,
- le bilan de l'animation.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le rapport d'activité 2025 de l'EHPAD tel que présenté.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne,
Président du CCAS

La secrétaire de séance,
Nadège Périon,
Directrice du CCAS



Le Président du CCAS informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son exécution sur l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr